



ÉTÉ 2024

Guide du parent

CAMP DE JOUR DES ANGES

Camp de jour

SEMAINES

- Semaine 1 : **25 au 28 juin**
- Semaine 2 : **2 au 5 juillet**
- Semaine 3 : **8 au 12 juillet**
- Semaine 4 : **15 au 19 juillet**
- Semaine 5 : **22 au 26 juillet**
- Semaine 6 : **5 au 9 août**
- Semaine 7 : **12 au 16 août**



Heures d'ouverture

Camp de jour : **9h00 à 16h00**

Service de garde : **7h00 à 9h00 et de 16h00 à 17h30**

HORAIRE

7h00 : Service de garde
9h00 : Rassemblement
9h30 : Collation
9h45 : Activités par groupe
11h45 : Dîner
13h00 : Jeux d'eaux et activités par groupe
14h45 : Collation
15h00 : Rassemblement
16h00 : Service de garde
17h30 : Fermeture

CALENDRIER DES SORTIES

- Bora parc : **3 juillet**
- Mont radar : **17 juillet**
- Eco-Parc : **14 août**



Arrivée des enfants

Les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde doivent arriver à 9h. Les présences des enfants seront compilées à ce moment. Si votre enfant arrive après 9h, il est important de venir le porter à la coordonnatrice dans le chalet des loisirs pour que sa présence soit bien prise et que votre enfant soit pris en charge. Dans tous les cas il est de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant à bien rejoint sa monitrice chaque matin.

Départ des enfants

Les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde doivent quitter à 16h. Dès qu'un enfant attend plus que 5 minutes et que ses parents ne sont pas arrivés, il sera transféré au service de garde et sa présence sera comptabilisé. Le service de garde termine à 17h30. En ce qui a trait à l'heure du départ de l'enfant, si celle-ci excède 17h30 sans avis préalable, des frais de 5\$ par tranche de 15 minutes vous seront facturés et ce montant devra être payé le soir même. Lorsque vous venez chercher votre enfant, assurez-vous de parler à une monitrice pour qu'elle puisse noter que votre enfant est partie.

Présence

Nous vous demandons de motiver l'absence de votre enfant, et ce, dans le but d'améliorer la sécurité ainsi que la gestion des présences de nos groupes. Vous pouvez motiver l'absence de votre enfant sur le groupe Facebook du Camp des Anges. Lors de sorties, il est obligatoire de souligner l'absence de l'enfant. S'il votre enfant était inscrit à la sortie et qu'il ne vient pas, le prix de la sortie vous sera facturé.



Matériels nécessaires

Tous les jours, votre enfant doit se présenter au camp de jour avec son sac. Votre enfant pourra laisser une partie de ses objets dans un sac écologique sur un crochet identifié à son nom. Ces crochets sont situés au sous-sol du chalet. D'ailleurs, tous les objets de votre enfant doivent être identifiés à son nom. Le camp de jour n'est aucunement responsable des objets perdus. Toutefois, les objets trouvés seront envoyés dans le groupe Facebook pour tenter de retrouver leur propriétaire.

Ce que doit contenir le sac de votre enfant (nous vous prions de bien vouloir identifier le matériel de votre enfant) :

- Un repas complet (dîner, breuvage, deux collations)
- Une bouteille d'eau réutilisable
- Un costume de bain et une serviette
- Une lotion solaire bien identifiée (il est de votre responsabilité de créméer votre enfant le matin, nous garderons la crème solaire au camp et vous la redonnerons à la fin)
- Des vêtements de rechange (pour les températures changeantes)
- Des espadrilles.
- Casquette et/ou chapeau

La boîte à lunch

- La boîte à lunch doit contenir 2 collations ainsi qu'un dîner (pouvant être chauffé)
- Nous sommes très ouverts quant au contenu de la boîte à lunch de vos enfants. Cependant, l'abus de matière grasse (chips, chocolat, brownies, etc.) est à éviter.
- Pour que l'enfant soit capable de s'amuser toute la journée avec la même énergie que le matin, il doit avoir des aliments nutritifs (fruits, légumes, produits laitiers, etc.)
- Il est interdit d'apporter des produits contenant des noix ou des arachides.



Matériels interdits

- Appareils électroniques
- Cellulaire
- Jeux de la maison

Le camp de jour est en aucun cas responsable des bris du matériel de votre enfant



Code vestimentaire

Nous demandons que tous les enfants soient vêtus adéquatement selon la température quotidienne (avoir une petite laine lorsque la température est plus fraîche le matin). De plus, nous demandons que ceux-ci portent des souliers fermés, tout comme les animateurs, afin de faciliter les déplacements et les activités physiques.

Pour le reste, nous sommes assez ouverts comparativement aux différents milieux scolaires. On accepte donc bretelles spaghetti, short, jupe (short en dessous), etc.



Code de vie

- J'utilise un comportement respectueux envers les autres
- J'écoute les consignes du personnel
- Je surveille mon langage
- Je surveille mon comportement (cris, colère)
- Je démontre un savoir-vivre
- Je participe aux activités de mon groupe
- Je ne provoque pas les autres
- Je tiens les lieux propres et en bon état
- Je parle aux moniteurs si j'ai un problème quelconque et je dénonce les faits

Tolérance zéro

Les batailles ne sont pas acceptées et toutes autres formes de violences ou d'intimidation.

La destruction, les bris ou l'endommagement du matériel (et infrastructure) du camp.

Mesures disciplinaires

Les comportements susceptibles d'avertissement et même de renvoi définitif du camp de jour sont :

- La violence
- L'intimidation
- L'impolitesse répétée
- Le bris de matériel
- Le refus d'obéir aux consignes
- Un langage vulgaire
- Une conduite inacceptable
- Une sortie du terrain sans permission

Mesures disciplinaires

1 Avertissement verbal et écrit ainsi qu'une discussion avec les parents de la situation.

- Écouter l'enfant quant aux raisons qui l'ont fait agir inadéquatement
- Aider l'enfant à bien comprendre ce qu'on attend de lui/ou à cerner le problème.

2 Avis écrit et rencontre avec les parents (suspension d'une journée)

3 Avis écrit et retrait pour quelques semaines ou suspension

Si l'enfant et/ou le parent ne collabore pas et que la situation persiste, l'équipe du service des loisirs se réserve le droit de suspendre l'enfant du camp sans aucun remboursement.



Coordonnées

- Courriel coordonnatrice camp de jour :
campdejour@saintsanges.com

- Courriel coordonnatrice aux loisirs :
evenement@saintsanges.com

- Téléphone :
418-253-5230 #109

Je _____ en tant que parent, reconnais avoir pris conscience des informations contenues dans le guide du parent de l'été 2024. Je reconnais avoir lu les règlements du camp de jour et je m'engage à les respecter. Je m'engage aussi à faire respecter les règlements par mon/mes enfant(s).

Noms des enfants :

Signature : _____

Date: _____

Pour rester à l'affût des informations en lien avec le camp de jour,
suivez la page Facebook : Municipalité de Saints-Anges